
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 166 DU 09 AVRIL 2025
portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Fonds d'Investissement et de
Garantie des Petites et Moyennes Entreprises.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-127 du 05 avril 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-1016 du 17 juillet 2024 portant création du Fonds d'Investissement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition conjointe du Ministre de l'Économie et des Finances et du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 avril 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration du Fonds d'Investissement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises, les personnes dont les noms suivent :



- monsieur **Makponsè Donald Vasoïr GANDJI**, représentant le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Koladé Ayédero OKOUDJOU**, représentant le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- madame **R. Omolola Adjokè AKINTAYO** épouse **TCHANGAI**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Sèmèvo Herbert HOUEDJISSIN**, Administrateur indépendant ;
- monsieur **Hubert GAHOU**, Administrateur indépendant.

Article 2

Monsieur **Makponsè Donald Vasoïr GANDJI** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de deux (02) ans et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

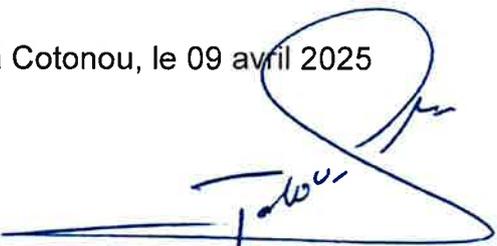
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 avril 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



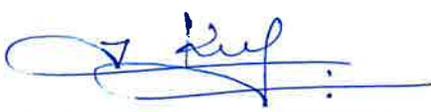
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Petites et Moyennes
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,



Modeste Tihounté KEREKOU